



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Téléexpertise en ophtalmologie

Question écrite n° 604

Texte de la question

Mme Alexandra Martin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la pertinence de renforcer la téléexpertise en ophtalmologie en s'appuyant notamment sur les opticiens et plus particulièrement sur les opticiens de santé en mobilité. Alors que le délai d'obtention d'un rendez-vous chez un ophtalmologiste est de 62 jours avec de grandes disparités régionales (18 mois à Montargis et 20 jours à Paris), que 19,3 % des Français résident dans un désert médical en ophtalmologie (plus de 45 minutes de transport) et qu'un ophtalmologue sur trois ne peut plus accepter de nouveau patient, la téléexpertise en ophtalmologie chez l'opticien semble être la solution la mieux adaptée pour répondre à ces problématiques. En effet, les inégalités d'accès aux soins de santé, en particulier pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sont de plus en plus préoccupantes. La distance géographique, la perte d'autonomie, les délais de rendez-vous avec un ophtalmologiste et les dépassements d'honoraires sont à l'origine d'une renonciation inquiétante aux soins. Or la mise en œuvre de la téléexpertise en ophtalmologie pourrait potentiellement permettre de réaliser 12 millions d'actes ophtalmologiques supplémentaires pour un total de 55 millions par an. Cela représenterait une augmentation de 28 % des consultations réalisées chaque année, permettant à 5,4 millions de patients complémentaires d'être pris en charge. De plus, cette pratique ne fait pas l'objet d'une cotation sécurité sociale et ne pèse donc pas sur ses comptes. Le coût de l'acte est supporté par le professionnel de santé, en l'occurrence l'opticien. Aussi, elle demande au Gouvernement quelles mesures il compte mettre en œuvre pour développer la téléexpertise en ophtalmologie qui permettrait ainsi d'offrir une solution concrète et efficiente aux problèmes posés par les déserts médicaux, l'abandon des soins et le manque de prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 604

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5269